Tarn Info Loup & Protection des troupeaux

N°12 - novembre 2022

1 Présence de loups dans le Tarn

A ce jour, il y a toujours 3 loups mâles italo-alpins génétiquement identifiés sur le Tarn : un dans le massif du Carroux, un dans le Somail (secteur Angles, rive droite du Thoré) et un sur la Montagne Noire (rive gauche du Thoré). On sait, grâce à des relevés photographiques, qu'un loup mâle présentant une pelade généralisée était également présent sur le massif de la Montagne Noire en mars. Depuis cet été deux zones de reproduction du loup ont été confirmées sur le Larzac et en Lozère.

L'OFB (l'Office Français de la Biodiversité) regroupe les différents indices de présence (photos, poils, traces,…) dans un objectif de suivi de l'espèce. Le profession demande à ce que ce suivi puisse servir également aux éleveurs, pour alerter de la présence de loup sur une zone.

Comité départemental « loup »

Le comité départemental « loup » s'est tenue le 3/11. Un point a été réalisé sur la situation 2022 : présence de loups, attaques, tirs et protection des troupeaux (cf. ci-dessous). La profession demandait que les services de l'Etat soient plus réactifs dans la gestion des dossiers. Le Préfet Lauch a répondu à cette demande avec l'embauche d'une personne supplémentaire. Objectif : avoir un délai d'indemnisation des éleveurs dans les 4 à 6 mois.

Le Préfet du Tarn a réaffirmé également sa volonté de délivrer autant que nécessaire des tirs de défense simplifiés, voir des tirs de défense renforcés, lorsque les conditions juridiques seront réunies.

Pièges photographiques

Pour rappel, grâce à la FDO et à l'aide financière du département, une trentaine d'éleveurs ont fait l'acquisition de 47 pièges photographiques pour surveiller leur exploitations.
Nous espérons que ce réseau servira également à la collectivité pour alerter de la présence de loup sur un secteur.

2 Bilan des attaques 2022

Au 1er novembre, 41 constats avaient été relevés par l'OFB (28 en 2021) dont 21 attaques classées loups « non écarté » (14 en 2021). Depuis cette date, 7 nouveaux constats ont été réalisés et sont actuellement en cours d'expertise. Les attaques se sont accélérées depuis fin octobre !

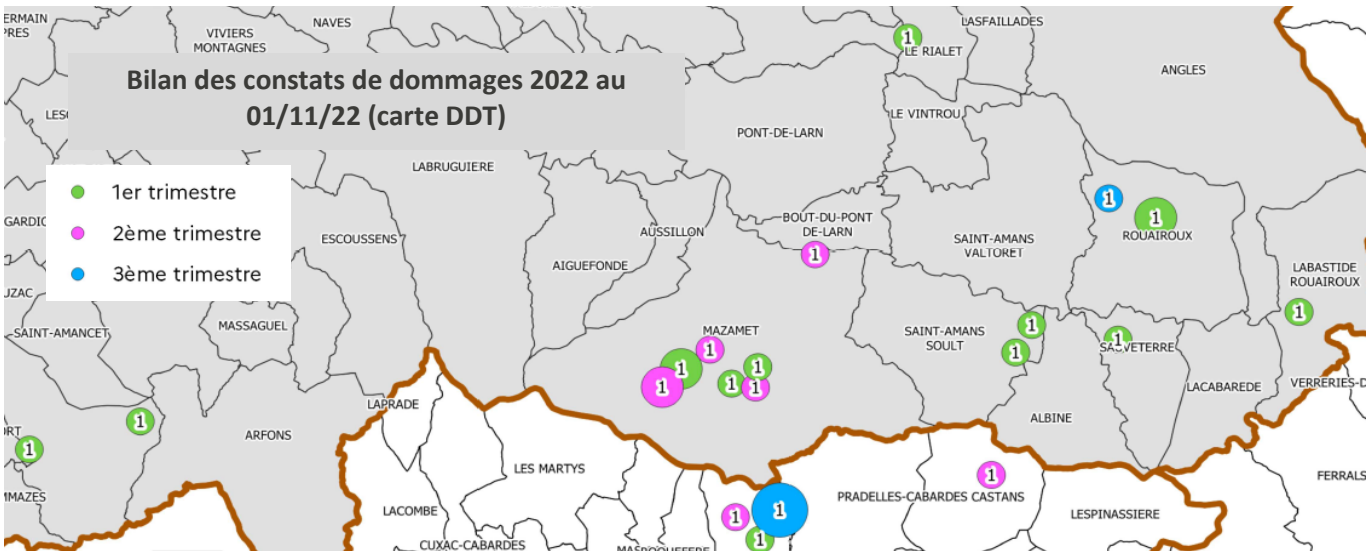

3 Protection des troupeaux : 5 communes en cercle 1

Petit rappel : le zonage en « cercle » permet aux éleveurs d'être aidés dans la mise en place de mesure de protection : aide aux chiens de protection, aide aux clôtures, aide à la surveillance. Pour être éligible au cercle 1, les communes doivent avoir subit au moins un dommage « loup non écarté » deux années de suite. Les communes limitrophes peuvent être également éligibles. Les communes en ZDP ne peuvent pas entrer en cercle 1.

Pour 2023, dans le Tarn, 5 communes étaient éligibles : Mazamet, St Amans Soult, Albine, Sauveterre, Lacabarède. Le comité départemental a acté le passage de ces 5 communes en cercle 1. Cela permettra aux éleveurs de demander une aide à la surveillance des troupeaux. Cette aide peut prendre la forme d'un forfait « Eleveur Berger » par jour de pâturage (surveillance quotidienne d'une visite ou plusieurs visites). Une information détaillée sera fait dans le prochain Tarn Info Loup.

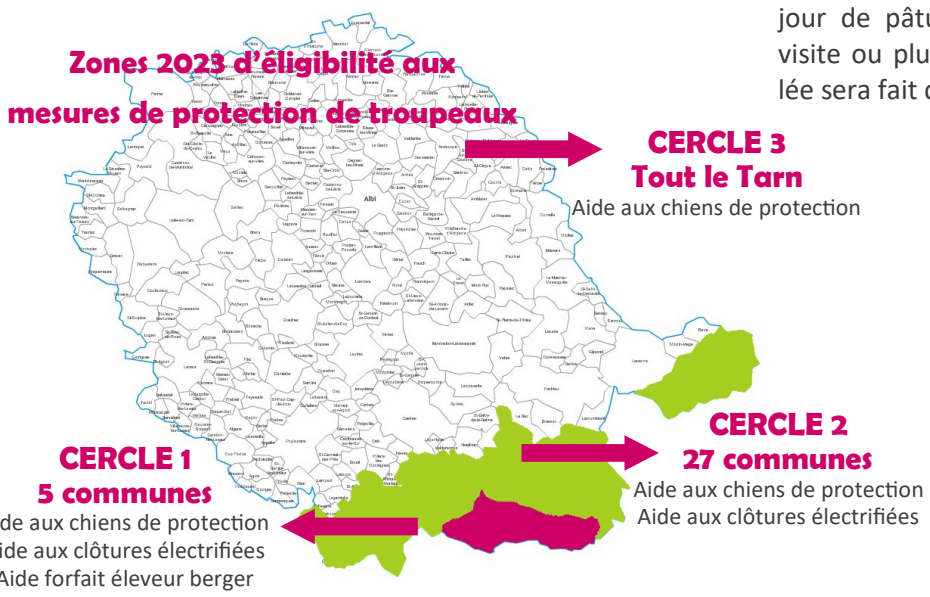

Tirs de défense

Au 1er novembre, 20 autorisations de tir de défense (TDS) ont été délivrées (contre quatre en 2021). Cinq demandes sont en cours d'instruction. Pour tout savoir sur les demande de TDS, n'hésitez pas à relire le « Tarn Info Loup n°11 de septembre.

Tous les « Tarn Info Loup » sont disponibles sur www.elevage-tarn.fr

Pour plus d'informations, un contact unique à la Maison de l'Elevage du Tarn
05.63.48.83.16 ou accueil@elevage-tarn.fr

FDO 81

Maison de l'Elevage Tarn

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN

Syndicat Caprin 81